



KBC BANK
Société anonyme
Avenue du Port 2 - 1080 Bruxelles
TVA BE 0462.920.226 (RPM Bruxelles)

Convocation à l'Assemblée générale annuelle de KBC Bank SA qui se tiendra au siège social de la société, Avenue du Port 2 à 1080 Bruxelles le mercredi 27 avril 2016 à 11 heures.

Ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle

1. Prise de connaissance du rapport annuel combiné du Conseil d'administration de KBC Bank SA sur les comptes annuels non consolidés et consolidés relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2015.
2. Prise de connaissance des rapports du commissaire sur les comptes annuels non consolidés et consolidés de KBC Bank SA relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2015.
3. Prise de connaissance des comptes annuels consolidés de KBC Bank SA relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2015.
4. Proposition d'approbation des comptes annuels non consolidés de KBC Bank SA relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2015.
5. Proposition d'approbation de la proposition d'affectation des bénéfices de KBC Bank SA relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2015, à savoir : 1 327 081 298,90 euros en tant que dividende brut, soit un dividende brut de 1,45 euros par action, et 16 871 916,59 euros en tant que participation des salariés.
6. Proposition de donner décharge aux administrateurs de KBC Bank SA pour leur mandat exercé pendant l'exercice 2015.
7. Proposition de donner décharge aux ex-administrateurs de KBC Lease Holding SA pour l'exercice de leur mandat dans KBC Lease Holding SA pendant la période du 1er janvier 2015 au 1er juillet 2015, date de la fusion par acquisition de KBC Lease Holding SA par KBC Bank SA.
8. Proposition de donner décharge aux ex-administrateurs de Banque Diamantaire Anversoise SA pour l'exercice de leur mandat dans Banque Diamantaire Anversoise SA pendant la période du 1er janvier 2015 au 1er juillet 2015, date de la fusion par acquisition de Banque Diamantaire Anversoise SA par KBC Bank SA.
9. Proposition de donner décharge au commissaire de KBC Bank SA pour son mandat exercé pendant l'exercice 2015.

10. Proposition de donner décharge au commissaire de KBC Lease Holding SA pour l'exercice de son mandat pendant la période du 1er janvier 2015 au 1er juillet 2015, date de la fusion par acquisition de KBC Lease Holding par KBC Bank SA.
11. Proposition de donner décharge au commissaire de Banque Diamantaire Anversoise SA pour l'exercice de son mandat pendant la période du 1er janvier 2015 au 1er juillet 2015, date de la fusion par acquisition de Banque Diamantaire Anversoise SA par KBC Bank SA.
12. Conformément à la proposition du Comité d'Audit et sur proposition du conseil d'entreprise, proposition de nomination de PricewaterhouseCoopers Réviseurs d'entreprises SCCRL (« PwC ») en tant que commissaire pour le délai légal de trois ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019. PwC a désigné MM. Roland Jeanquart et Gregory Joos en tant que représentants.
Proposition de fixation des honoraires de commissaire à 1 495 000 euros pour l'exercice 2016, et à 1 655 000 euros par an pour les exercices 2017 et 2018.
13. Nominations statutaires
 - a. Proposition de nommer Mme Sonja De Becker comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020.
 - b. Proposition de renommer M. Daniel Falque comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020.
 - c. Proposition de nommer définitivement M. Bo Magnusson, coopté par le Conseil d'administration du 17 février 2016, comme administrateur indépendant, conformément aux critères énoncés à l'article 526ter du Code des sociétés, pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020.
 - d. Proposition de renommer M. Lode Morlion comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020.
 - e. Proposition de renommer Mme Ghislaine Van Kerckhove comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020.

14. Tour de table

Informations aux actionnaires et porteurs d'obligations concernant l'Assemblée générale annuelle

Conformément à l'article 27 des statuts, les porteurs d'obligations nominatives doivent, au moins quatre jours avant l'Assemblée générale annuelle, en l'occurrence le jeudi 21 avril 2016 au plus tard, notifier par écrit au siège social leur intention d'assister à l'Assemblée générale annuelle avec voix consultative.

Pour assister à l'Assemblée générale annuelle avec voix consultative, les porteurs d'obligations dématérialisées doivent, au plus tard à la même date, déposer au siège social une attestation établi par le teneur de compte agréé ou par l'organisme de

liquidation, constatant l'indisponibilité des obligations jusqu'à la date de l'Assemblée générale annuelle.

Les porteurs d'obligations au porteur émises exclusivement à l'étranger ou régies par un droit étranger, qui souhaiteraient assister à l'Assemblée générale annuelle avec voix consultative doivent, au plus tard à la même date, déposer au siège social leurs obligations.

Pour éviter toute confusion, nous attirons votre attention sur le fait que la présente convocation concerne KBC Bank SA, dont les actions ne sont pas distribuées au public. Cette publication se fait uniquement par le souci du respect des obligations légales.

La convocation à l'Assemblée générale annuelle de KBC Groupe SA, qui se tiendra le mercredi 4 mai 2016, fait l'objet d'une publication séparée.

Le Conseil d'administration